

Introduction à la remise des récompenses aux lauréats du CNRD 2026 de l'Allier

Monsieur le préfet de l'Allier,
Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
Monsieur le Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
Monsieur le Délégué Militaire Départemental
Mesdames et Messieurs les représentants des Ordres Nationaux,
Monseigneur l'évêque de Moulins,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants d'associations patriotiques,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements et leurs professeurs,
Mesdames et Messieurs, chers élèves ;

Permettez-moi dans un premier temps de remercier les services de la Préfecture pour l'organisation de cette cérémonie traditionnelle, ainsi que tous ceux qui apportent leur contribution aux récompenses offertes aux lauréats, ONAC VG, municipalités, associations patriotiques.

Je voudrais également que nous ayons une pensée pour celui qui fut durant plusieurs années le trésorier du comité départemental du CNRD, Guy Busserolle, décédé au mois d'août 2025. Il était un fidèle porteur de mémoire, tant à la présidence de l'AGMG-Maginot qu'au sein du comité départemental du CNRD.

Depuis sa création en 1961 le CNRD propose des thèmes reflétant le rapport de la société à l'histoire et à la mémoire au fil du temps, en phase avec les grands thèmes de la recherche historique, et avec le calendrier mémoriel de notre Nation.

Le 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale a ainsi trouvé un écho dans les thèmes proposés en 2025 et 2026 : celui de l'année dernière était intitulé : « Libérer et refonder la France : 1943-1945. »

Le thème de cette année vient en complément en concentrant les recherches sur « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi ».

Suivent trois verbes qui devaient orienter les recherches et la réflexion des candidats : survivre, témoigner, juger.

Ces trois termes s'emboîtent et tracent une trame chronologique : ceux qui ont survécu aux camps de concentration ou aux centres de mise à mort ont pu livrer leur témoignage à leur libération, ou même avant, et leurs témoignages ont permis de juger les bourreaux sur la base de faits irréfutables.

Aujourd'hui, les témoins rescapés de l'enfer concentrationnaire sont très peu nombreux, avec les derniers d'entre eux, le récit en direct va disparaître, ce sera le temps de l'histoire, mais aussi du révisionnisme, voire du négationnisme.

Dans la chronologie indiquée dans le thème, 1944-1948, la parole est donnée aux survivants dans l'immédiateté de leur libération, de 1944 à 1948, il y eut la découverte des camps, la libération des prisonniers, le retour dans leurs pays d'origine, leurs récits à chaud des crimes nazis, les grands procès des responsables, du moins de ceux qui ont été capturés par les Alliés.

L'année dernière j'avais largement donné la parole aux élèves dans mon allocution, le thème de cette année invite à l'évidence à écouter la voix de grands témoins qui résonne encore de nos jours, Germaine Tillion, Sam Braun, Viktor Frankl, Geneviève de Gaulle- Anthonioz, Marie-Claude Vaillant-Couturier, et bien d'autres encore. Ce qu'ils disent nous fait appréhender la complexité de l'Histoire.

Survivre dans un camp de concentration ne signifiait pas seulement rester en vie biologiquement. C'était lutter chaque jour contre la faim, le froid, la peur, la violence arbitraire et surtout contre la déshumanisation systématique. Les détenus étaient privés de leur nom, de leur passé, de leur avenir. Tout semblait conçu pour briser l'individu, pour lui faire perdre toute raison de continuer à vivre.

Pourtant, malgré ces conditions extrêmes, certains ont survécu. Et leurs témoignages montrent que cette survie ne reposait pas uniquement sur la force physique ou la chance. Elle reposait souvent sur quelque chose de plus profond : le sens.

Viktor Frankl, psychiatre autrichien et lui-même déporté à Auschwitz et dans d'autres camps, a profondément réfléchi à cette question. Il a observé que ceux qui parvenaient à donner un sens à leur existence, même dans l'horreur, avaient davantage de chances de tenir. Il écrit : « Celui qui a un pourquoi qui lui permet de vivre peut supporter presque n'importe quel comment. »

Dans les camps, ce « pourquoi » prenait des formes très simples mais puissantes. Pour certains, c'était l'espoir de revoir un conjoint, un enfant, un proche. Pour d'autres, la volonté de témoigner un jour, de raconter au monde ce qui s'était passé. Parfois, c'était simplement le refus intérieur de laisser la souffrance être totalement vaine.

Frankl souligne que même lorsque tout est arraché à l'être humain, il lui reste une dernière liberté : celle de choisir son attitude face à ce qu'il endure. Cette liberté intérieure ne supprime pas la souffrance, mais elle empêche la défaite morale. Elle permet de rester un être humain là où tout vise à nous transformer en objet.

Ainsi, dans les camps de concentration, survivre n'était pas seulement une question de corps, mais aussi d'esprit. Trouver un sens ne rendait pas la vie facile, mais il la rendait possible. Le sens devenait alors une forme de résistance silencieuse, un acte de dignité face à la barbarie.

En se souvenant des paroles de Viktor Frankl et des témoignages des survivants, nous comprenons que la mémoire de ces événements n'est pas seulement un devoir historique. Elle est aussi un rappel essentiel : tant qu'un être humain peut donner un sens à sa vie, même dans les pires circonstances, il conserve une part de liberté et d'humanité.

Ceux qui ont survécu sont-ils pour autant devenus des témoins ? Quelles difficultés ont-ils eu à affronter pour livrer leurs témoignages ?

« Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu », tel est le titre d'un ouvrage écrit par Sam Braun, originaire de Clermont Ferrand, survivant de la Shoah.

Ce récit commence à Clermont-Ferrand où Sam, âgé de 16 ans, est arrêté par la milice française

avec son père, sa mère et sa petite sœur de 10 ans et demi. Très vite, il partira pour Drancy, puis Auschwitz-Monowitz. Le 18 janvier 1945, il sera entraîné dans les "marches de la mort" durant quatre mois jusqu'à sa libération à Prague par des membres de la Résistance tchécoslovaque.

Il aura fallu 40 ans à Sam Braun pour témoigner. Une traversée du silence précieuse pour sortir d'Auschwitz et revenir à la vie. Une prise de parole vécue comme une seconde libération qui au fil du temps a forgé une certitude : la nécessité du "travail de mémoire" pour que la vie et l'espérance triomphent de la barbarie.

De nombreux rescapés, comme Sam Braun, n'ont pas livré leur témoignage au retour, ni même durant de longues années, et pour certains jamais.

Cette volonté de témoigner a cependant animé des Déportés dans les camps même, ou dès la libération. Ce pouvait être un moteur puissant pour la survie. Les membres du Sonderkommando d'Auschwitz qui se sont révoltés en octobre 1944 ont réussi à photographier des scènes tragiques de victimes menées à la chambre à gaz, et à raconter au jour le jour le mécanisme de l'extermination programmée par les nazis. Certains de leurs écrits, enfouis dans la cendre près des crématoriums sont rassemblés dans un ouvrage « Des Voix sous la Cendre », ils témoignent de la volonté de dénoncer les crimes nazis : écoutons Zalmen Gradowski « J'écris ces lignes au moment du plus grand danger et de la plus grande excitation. Puisse l'avenir prononcer son jugement sur la base de mes notes, puisse le monde y apercevoir au moins un pâle reflet du monde tragique dans lequel nous avons vécu. »

Ce genre de témoignage est extrêmement édifiant et nous est miraculeusement parvenu.

Mais de nombreux documents ont été détruits par les SS qui ont tout fait pour dissimuler leurs crimes, ou dispersés en différents lieux.

Germaine Tillion le regrette dans son récit du procès de Ravensbrück :

« Les quelques documents du camp conservés se trouvent aujourd'hui littéralement dispersés aux quatre coins du monde, dans des archives.

On ne peut partager que ce que l'on sait, quand la mémoire est une plaie ouverte, et hormis nos souvenirs, nous avons peu de sources.

Pour que ne s'effacent pas les calvaires de Ravensbrück, il ne reste que le témoignage des survivants. Le modeste, le faillible, le fragile témoignage humain. Et, grâce à ces petits recueils d'épouvantables récits, cette monstruosité faite histoire n'a jamais été engloutie. »

Les témoignages ont donc revêtu des formes très diverses : récits de déportés notés sur des feuilles de papier, photographies prises à la sauvette, récits oraux confiés aux libérateurs ou lors des procès.,

Entre 1945 et 1949, la Grande-Bretagne, la France, l'Union soviétique et surtout les États-Unis jugent les dirigeants diplomatiques, économiques, politiques et militaires nazis devant le Tribunal militaire international (TMI) établi à Nuremberg, en Allemagne. Les procès de Nuremberg sont les plus connus des procès d'après-guerre.

Une grande partie de nos premières connaissances sur le système concentrationnaire allemand provient des preuves et des témoignages de certains de ces procès.

Peut-on alors considérer que ces témoignages restituent la vérité pleine et entière de ce que fut l'univers concentrationnaire nazi ? Constituent-ils des éléments suffisants pour juger et condamner les responsables nazis de ces crimes ?

Témoigner devait ouvrir un chemin de la vérité vers la justice : telle est l'exigence formulée par Germaine Tillion, qui évoque la nécessité de « suivre le chemin de la Vérité à la Justice ». Cette ambition habite également le Serment de Buchenwald, où les déportés affirment avec solennité qu'ils ne cesseront le combat « que lorsque le dernier des responsables sera condamné », inscrivant ainsi leur parole dans une quête de justice absolue. Dès lors, les rescapés investissent les prétoires d'une mission singulière : dire pour ceux qui ne sont plus. À l'image de Marie-Claude Vaillant-Couturier, leur témoignage devient une parole déléguée, habitée par l'absence des disparus et chargée de rendre présent l'indicible. Pourtant, cette parole se heurte à une limite essentielle, que souligne Primo Levi : « la destruction menée à son terme, l'œuvre accomplie, personne ne l'a racontée », rappelant que l'anéantissement total échappe, par nature, à toute narration.

Dès lors, un malaise s'installe au cœur même des procès. Comment juger ce que l'on ne peut pleinement comprendre ? Geneviève de Gaulle-Anthonioz exprime cette distance irréductible en soulignant que les juges « n'ont pas souffert eux », révélant ainsi l'écart entre le vécu concentrationnaire et son appréhension judiciaire. Ce décalage nourrit chez certains rescapés un sentiment aigu d'injustice, voire de révolte. Ainsi, Lise Lefèvre fustige « ce scandaleux procès », où se mêlent « humiliation » et incompréhension face à des verdicts perçus comme insuffisants. Derrière ces critiques se dessine une aporie fondamentale : juger des individus ne saurait épuiser la responsabilité d'un système fondé sur une criminalité de masse et une organisation collective de l'extermination.

Cependant, réduire ces procès à leurs limites reviendrait à en méconnaître la portée historique. Car, en dépit de leurs imperfections, ils inaugurent un tournant décisif dans la conscience juridique et morale du monde. Avec le recul, Marie-Claude Vaillant-Couturier elle-même reconnaît qu'ils ont permis de « concrétiser la notion de crime contre l'humanité », marquant ainsi « un progrès de la conscience humaine ». Plus encore, comme le rappelle le procureur Robert H. Jackson, les accusés incarnent « des influences sinistres qui se dissimuleront de par le monde », avertissant que les idéologies criminelles survivent à ceux qui les ont portées.

Ainsi, la justice rendue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale apparaît dans toute sa complexité : à la fois incomplète et fondatrice, fragile et nécessaire. Elle ne clôt pas le passé, mais en ouvre la mémoire, confiant aux générations futures la responsabilité de prolonger cette vigilance. Car si le témoignage a rendu possible la justice, c'est désormais la transmission qui en garantit la permanence.

Chers élèves, par votre travail, vous avez montré que cette histoire ne vous est pas étrangère. Vous avez accepté d'écouter des voix venues d'un autre temps, d'en mesurer la gravité, d'en comprendre les enjeux. Ce faisant, vous devenez à votre tour des passeurs.

L'avenir de cette mémoire ne dépendra pas seulement des livres d'histoire, mais de votre capacité à rester vigilants, à refuser l'indifférence, à défendre la dignité humaine partout où elle est menacée.

Que votre engagement d'aujourd'hui soit le signe que la parole des survivants continue de porter, et que l'exigence de justice qu'ils ont incarnée demeure vivante dans notre République.

Moulins, le mercredi 6 mai 2026

Henri Diot

Président du comité de l'Allier du CNRD

